

A cette pièce se trouve joint le certificat dont il est parlé plus haut et qui est ainsi conçu :

« LIBERTÉ, ÉGALITÉ, JUSTICE OU LA MORT

« Nous, jeunes élèves de la patrie composant le bataillon de l'Espérance de Bourg-Régénérée, déclarons que le citoyen Charles Varenne, lieutenant de la deuxième compagnie dudit bataillon, s'est toujours comporté en vrai républicain, qu'il a toujours été digne de notre estime et nous a toujours donné l'exemple des vertus civiques et de la discipline. En foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat.

« Fait à Bourg-Régénérée, le 18 messidor, an II de la République une, indivisible et démocratique (1). »

Suivent quarante-deux signatures.

Après avoir terminé ses études, grâce à la protection et au dévouement de M. Salles, Jean-Charles-Bénigne Varenne de Fenille entra à l'École polytechnique et en sortit avec un numéro lui donnant accès dans le corps du génie. A Bourg, où il vint passer quelque temps, il s'occupa d'agriculture, puis se tourna vers la vie administrative. Auditeur au Conseil d'Etat en 1809 (2), il fut, l'année suivante, nommé sous-préfet de l'arrondissement de Lyon, puis appelé, en 1815, par ordonnance royale, à la sous-préfecture de Bourg-en-Bresse ; il donna sa démission le 20 mars. Cet acte de dévouement au régime de la Restauration fixa sur lui les suffrages des électeurs royalistes qui, quelques mois plus tard, l'envoyèrent siéger à la

Varenne de Fenille, vice-président honoraire du Tribunal de Bourg-en-Bresse.

(1) Nous devons aussi communication de ce document à M. Charles Varenne de Fenille.

(2) Et non en 1810, comme le prétend la *Biographie Michaud*.